Budget de l'AMOL 2018-2019
En date du Dimanche, 08 sept 2019

Tout d'abord, je dois vous informer que ce budget est moins complet que l'an passé étant donné que notre année fiscale se termine d'habitude un 30 sept et que certains revenus et dépenses, entres autres celles de l'AGA et de l'EMC ne se retrouvent pas dans ce document. Lorsque tous les chiffres seront complets, soit vers la fin octobre, je les transmettrai au CA de l'AMOL pour approbation et inscription dans nos livres.

En noir, les endroits où nous sommes en surplus par rapport à l'année dernière;
En rouge, les endroits où nous sommes en déficit par rapport à l'an passé.

Nos revenus sont de 252 000$ pour des dépenses de 249 000$, générant un surplus de 3 031$.
Nous avons 2 000$ de revenus de plus qu'en 2017-2018;
Mais près de 19 000$ de dépenses de plus qu'en 2017-2018.

Voici les explications et détails :

Dans la colonne des revenus, nous avons 9500$ de plus en revenus pour l'AGA (ligne1) : ceci s'explique par le chevauchement de l'AGA près de la date du 30 sept à chaque année. L'AGA est parfois en septembre, parfois en octobre. Il s'ensuit que des revenus nous parviennent parfois avant, parfois après l'AGA. Mais nous avons toujours environ le même montant en revenus qui sont d'environ 13 000$.

En EMC, nous avons près de 7000$ de moins en revenus (ligne 2). Ceci dépend du chevauchement expliqué ci-haut et aussi du nombre d'activités d'EMC offertes sur le territoire. Je nous rappelle que depuis deux ans, pour les formations accrédités, c'est l'AMOL qui reçoit les montants versés par les compagnies pharmaceutiques, et c'est l'AMOL qui transmet la rémunération aux conférenciers. Nous ne sommes qu'une courroie de transmission prévue par la loi.

Je dois rappeller à l'assemblée que à partir du 01 octobre, qui coincide avec le début d'une nouvelle année fiscale, l'AMOL se voit dans l'obliogation légale d'émettre des formulaires T4A à toutes les personnes qui rendent des services professionnels à l'association, que ce soit en EMC ou pour des travaux, consultations et autres services.

Nous n'avons pas eu besoin d'argent de notre compte épargne cette année, ligne 7 = 0$

Pour ce qui est des dépenses :

Ligne 9, les dépenses du président sont de 11 925$, mais nous devons tenir en compte que ces dépenses incluent 3 000$ de l'ancien président, honoraires versés en novembre 2018 pour du travail fait avant le 30 sept 2018;

Pour les dépenses reliées à l'AGA, ligne 10, l'an passé ce chiffre était à zéro car ces dépenses ont été comptabilisés dans le budget de 2017-2018. Si l'on tient compte de l'écart revenus – dépenses pour l'AGA, ligne 1 moins ligne 10, nous sommes toujours en surplus année après année.

Ligne 12, près de 3000$ de plus en dépenses pour les réunions;

Ligne 13, moins de frais pour les repas lors des réunions; nous avons changé de formule pour éviter les pertes et limiter les coûts du traiteur antérieur.

Ligne 14, les frais comptables ont été un peu plus élevés en raison de notre rôle de courroie de transmission en EMC et de explications sur les obligations de remplir les T4A.

Ligne 15, nous n'avons pas eu d'objets promotionnels à acheter, gain de 2265$.

Ligne 16, heures travaillés par les membres de l'AMOL est à peu près stables.

En EMC, nous avons eu un peu plus de dépenses (ligne 17) et moins de revenus par rapport à 2017-2018, et si vous faites la différence revenus en EMC (ligne 2) moins les dépenses, oui, nous sommes en déficit, mais

1- l'année fiscale n'est pas terminée et
2- des revenus de compagnie pharmaceutiques manquent toujours;
3- Enfin j'ai volontairement enlevé l'item « Vendredis de l'AMOL » de la colonne des dépenses et incorporé ces dépenses à l'item EMC pour simplifier les choses.

Cela explique les plus importantes dépenses apparentes en EMC.
Je peux par contre vous assurer que l'AMOL est toujours en surplus à cet item.

Pour les items lignes 18 à 23, les montants sont à peu près stables. Ligne 22, des frais additionnels pour commander 400 chèques.

Ligne 25, informatique & marketing, un peu plus de dépenses surtout dûes à l'embauche de notre aide-consultant en marketing, M Simon Ste-Marie, qui nous apporte sa précieuse collaboration.

Avec le départ de M François Gagnon, l'AMOL a dû procéder à quelques changements, dont la location d'un casier postal (ligne 26) ainsi que l'utilisation d'un cellulaire au coût minime de 35$ par mois (inclus dans ligne 19), débutant en septembre 2019.

La commandite pour la fondation 300km pour la vie demeure inchangée (ligne 27).

Nous avons bonifié notre commandite à la Grande Marche de 500$ pour un total de 2500$ (ligne 28).

Enfin, ligne 29, un peu moins de dépenses pour les Focus Groups, comités et accueil des nouveaux membres.

Ce budget préliminaire nous donne un surplus de 3000$.

Au 09 septembre, nous avions 71 247,89$ dans notre compte bancaire et 186 000$ en placements.

Merci.

M Stumpf, Trésorier.